

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 janvier 2024

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 15/01/2024
Date d'affichage : 15/01/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le dix- neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : - Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Christophe GRANGER

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER)- Nathalie MARECHAL- Alexandra CHABANIS- Marylin MOUTET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2024- 01: Décision modificative n°3 du budget de la Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2023-030 du conseil municipal en date du 4 avril 2023,
Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°2023-046 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2023,
Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération n°2023-061 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2023,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°3 suivante sur le budget de la commune 2023 afin de réaliser une opération d'ordre concernant les travaux de réalisation des jardins partagés en Régie.

Le budget de la Commune serait donc modifié comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses :
Chapitre 012/ Compte 6218 « charges de personnel » + 4000 €
Section de fonctionnement- Recettes:
Chapitre 042/ comptes 722 « Travaux en Régie » : + 4 000 €

Section d'investissement - Dépenses:
Chapitre 040- compte 2128 « Autre agencement »: + 4 000 €
Chapitre 21 – compte 2128 « Autres agencement » - 4000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 012/ Compte 6218 « charges de personnel » + 4000 €

Section de fonctionnement- Recettes:

Chapitre 042/ comptes 722 « Travaux en Régie » : + 4 000

Section d'investissement - Dépenses:

Chapitre 040- compte 2128 « Autre agencement »: + 4 000 €

Chapitre 21 – compte 2128 « Autres agencement » - 4000 €

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

A blue ink signature of Mylène Delorme, consisting of several fluid, overlapping loops.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune d'Allan
Utilisateur : DEFOSSE Valérie

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---------------------------------------|
| Numéro de l'acte : | 2024_002 |
| Objet : | DM n°3 budget principal de la commune |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-01-19 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.1 - Decisions budgetaires |
| Identifiant unique : | 026-212600050-20240119-2024_002-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 026-212600050-20240119-2024_002-DE-1-1_0.xml | text/xml | 855 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 2024-01 DM 3 budget Communal.pdf Nom métier : 99_DE-026-212600050-20240119-2024_002-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 223.9 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 19 janvier 2024 à 18h44min18s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 19 janvier 2024 à 18h44min19s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 19 janvier 2024 à 18h44min20s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 19 janvier 2024 à 18h44min31s | Reçu par le MI le 2024-01-19 |

